GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

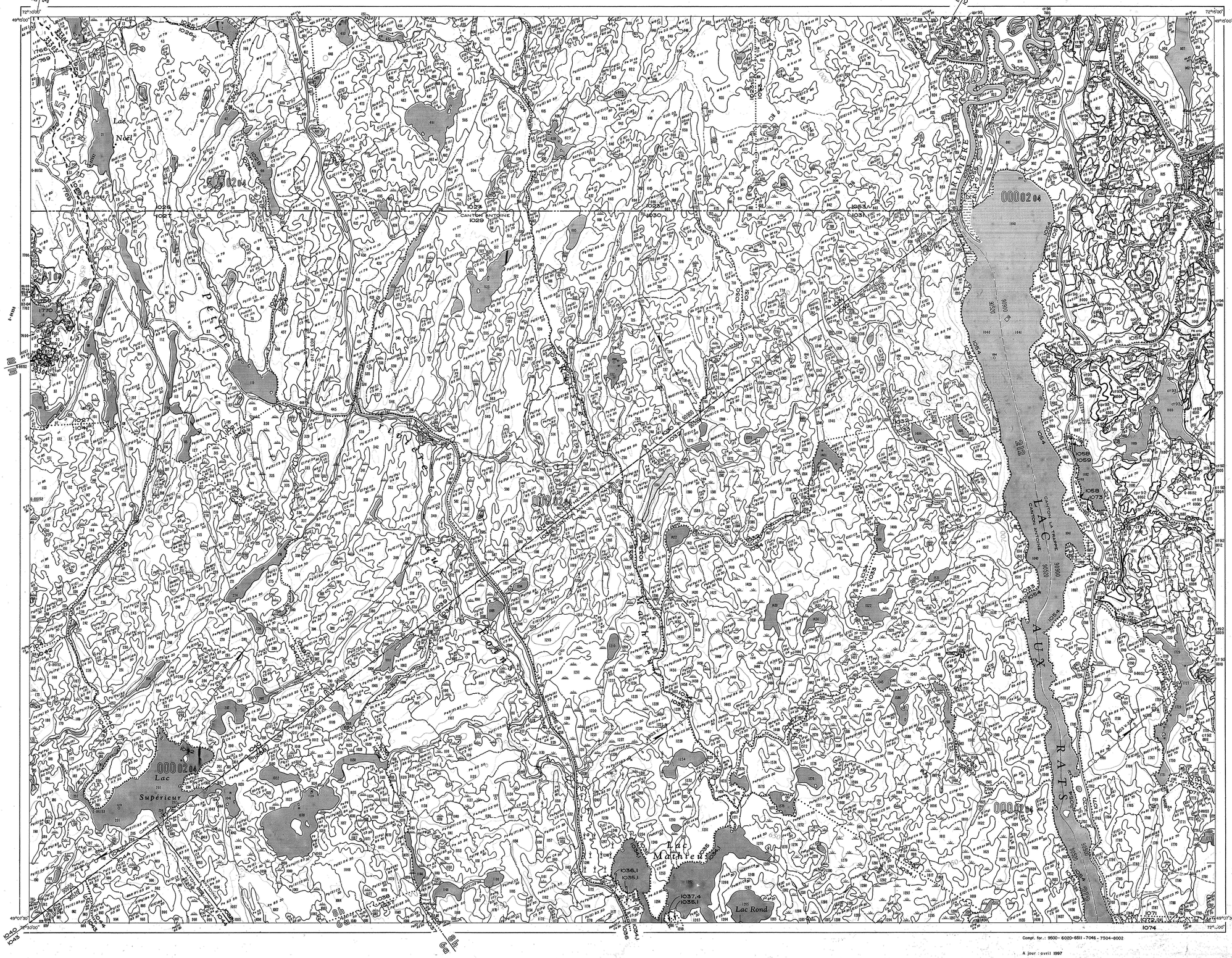

Compt. for.: 9900-6020-6511-7046-7504-8002

A jour : avril 1997

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe par bandes de semenciers
Coupe progressive irrégulière
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe par mosaïques
Sylvicultures partielles (dégagement, etc.)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Aménagement commercial
Récolte dans les habitats isolés (érablière libre)

N.B. Ces interventions s'inspirent des perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — 2 sapin et/ou épinette blanche
— — 3 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 4 pin blanc et/ou pin rouge
— — 5 pin rouge
— — 6 pin gris
— — 7 mélèze (pinetum)
Pessière
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — 2 thuya (cédre)
— — 3 mélèze
— — 4 pin blanc
— — (plantation de sapin baumier)
— — 5 sapin et/ou épinette
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette de Norvège)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — (le sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — 2 thuya (cédre)
— — 3 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 4 pin blanc et/ou pin rouge
— — 5 pin rouge
— — 6 pin gris
— — 7 mélèze
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — (le pin blanc occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cédre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec pin gris
— — — avec mélèze
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cédre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin gris
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cédre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec pin rouge
— — — avec pin blanc
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
— — — Plantation de pin sylvestre
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — 2 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 3 mélèze
— — 4 pin blanc et/ou pin rouge
— — 5 pin gris
— — 6 pin rouge
— — 7 sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — 2 thuya (cédre)
— — 3 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 4 mélèze
— — 5 pin blanc et/ou pin rouge
— — 6 pin gris
— — 7 sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de pruche)
MÉLÈZIN
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — 2 thuya (cédre)
— — 3 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 4 pin blanc
— — 5 pin rouge
— — 6 pin gris
— — 7 sapin
— — 8 sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
— — — — avec bouleaux
— — — — avec épinettes noire ou rouge
Bétulaie à bouleaux blancs avec sapin
— — — — avec épinettes noire ou rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
Bétulaie à bouleaux jaunes avec résineux
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
Peuplerais avec sapin
— — avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec épinette noire ou rouge
— — avec résineux
Érablière rouge résineuse
Érablière à bouleau jaune résineux
Mélangés à feuillus tolérants
— — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
Peuplerais
Bétulaie à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
Peuplerais
Érablière rouge
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
— — à tilleul
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de bouleau jaune
— — de chêne rouge
— — de peuplier hybride
— — de frêne d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bordure
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisse légère
Coupe totale
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche mesurée
⊖ 15.00 %
⊕ 50.0 99%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Brûlis
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TRAITS DE	
10 (ans)	— —	0–10 ans
20	— —	11–20 ans
50	— —	21–50
70	— —	51–80
90	— —	81–100
120	— —	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
70-50	50-70
90-30	30-90
90-50	50-90
90-70	70-90
120-70	70-120

FORÊT INÉQUIENNE

Jin (jeune inéquienne) — Plusieurs dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 ans.
Mvin (mûre inéquienne) — Plusieurs peuplements, majorité des tiges entre 70 et 120 ans.
Vin (vieux inéquienne) — Plusieurs dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges plus de 90 ans.
Pvin (vieux peuplements inéquienne) — Plusieurs peuplements, majorité des tiges ont plus de 120 ans.

GRILLE DENSITÉ–HAUTEUR

DENSITÉ	HAUTEUR 1	2	3	4	5	6
A 90%	A1	~~A2~~	A3	A4	A5	6
B 80%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 60%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 40% 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	exclus
Moyenne	31 à 60 %	P
Forte	61 à 75 %	F
Extrême	76 % et plus	E
Superficie accusée de pentes > 0 %		4

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les tableaux publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 5 E1 C3 C2 50 H 6 — défoliation, classe de pente, classe d'âge, origine, classe de hauteur, classe de densité, sous group. d'essences, groupement d'essences

R C5 d1 68 D1 — classe de pente, classe d'âge, origine, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR (BUR. D'ING. FOR.: COUILLARD, SAMSON & ASS. DIC 2541) SIGNATURE
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR (BUR. D'ING. FOR.: BLAIS, MONELL & ASS. DIC 27-0) SIGNATURE

Carte forestière — Photographie aérienne : 1982–1986; Année de publication : 1983–1988; Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1 /10/82, 15/3/83
Déclinaison magnétique : 19 ° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 2
Unité de gestion 25-1
Unité d'aménagement
Unité de sondage
Mode de tenure ou de gestion
Blec d'aménagement 000 02 04
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique 333 03*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée 212
Municipalité 90520*
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle 1770*
Région écologique 8h*

Municipalité régionale de comté 260 MARIA CHAPDELAINE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-H-7 S.E.	32-H-8 S.O. S.E.	22-E-5 S.O.
32-H-2 N.E. S.E.	32-H-1 N.O. S.O. S.E.	22-E-4 N.E. S.O.
32-A-15 N.E.	32-A-16 N.O.	22-D-13 N.E. S.O.

32 H/1 N. O.